

Les documents d'urbanisme sur le bout des doigts

France nature environnement a proposé une formation à la salle des Tilleuls

Deux intervenants de France nature environnement Paca (FNE) Sophie Bourges et Jean-Marie Glezles, sont venus donner une formation de deux jours sur la "préservation de l'eau et de la biodiversité dans les documents d'urbanisme". Ces deux journées ont permis aux participants, travaillant dans des associations ou auprès de collectivités, de mieux comprendre la législation sur le sujet. Armés de ces connaissances, ils pourront par la suite faire force de propositions, notamment sur des projets communaux. "On leur transmet des explications d'ordre juridique, en matière d'urbanisme. Mais nous leur donnons également des métho-

"On transmet des explications, en matière d'urbanisme."

J.-M. GEZLES, BÉNÉVOLE À FNE PACA



Les documents d'urbanisme sont systématiquement étudiés lors d'une mise en chantier. Derniers travaux d'ampleur en date: le parking de la Villette.

/PHOTO LG

des de travail et de lecture pour mieux appréhender tout cela", explique Jean-Marie Glezles, l'un des intervenants, bénévole de l'association.

Ce sont des personnes de différents horizons qui sont venues y assister, de leur propre chef. "Je suis venue faire une petite remise à niveau, me mettre au courant des nouveautés en matière de réglementation. Je travaille au

Conseil général, et je suis chargée de l'agenda et du "plan climat". Il y a évidemment un lien étroit", souligne Coralie Humbert.

Jacqueline Brochier, fait partie de FNE 04, mais avoue profiter de cette formation pour se remettre elle aussi à niveau, face à ces changements récurrents. "Notre association existe depuis 40 ans, et c'est la seule à être agréée dans le département,

auprès de l'Etat, pour le débat public", indique-t-elle.

Pour d'autres, cette formation était fondamentale pour leurs projets professionnels. C'est ce que raconte Joëlle Eld, secrétaire du Conseil de développement des pays à trois V. "On se consulte avec les habitants, pour dessiner le territoire. Mais pour élaborer des projets, il faut être en accord avec la législation,

pour pas qu'il n'y ait de contradictions qui pourraient être ensuite contestées, par exemple."

La première journée était consacrée à une piqûre de rappel en matière de législation. Mais le lendemain, les participants sont entrés dans le vif du sujet avec des ateliers de groupe, pour consolider leurs acquis et créer des avis collectifs.

Tatiana FALABREGUE